



## Demande de Crédit

Date : \_\_\_\_\_

Nom de la compagnie :	_____		
Appellation commerciale :	_____		
Adresse de facturation :	_____		
Ville :	_____		
Province :	_____		
Code postal :	_____		
Adresse d'expédition :	_____		
Ville :	_____		
Province :	_____		
Code postal :	_____		
À l'adresse actuelle depuis :	_____		
Année d'inauguration de la compagnie :	_____		
Numéro de téléphone :	_____		
Numéro de télécopieur :	_____		
Adresse courriel (facultatif) :	_____		
Nom du représentant aux ventes de Ravago Canada Co., SARL (facultatif)	_____		
Corporation <input type="radio"/>	SARL <input type="radio"/>	Partenariat <input type="radio"/>	Propriétaire <input type="radio"/>

### **SOCIÉTÉ MÈRE:** (facultatif)

Société mère :	_____
Adresse de la société mère :	_____
Ville :	_____
Province :	Code postal : _____

**OFFICIERS CORPORATIFS:**

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_

**RÉFÉRENCES BANCAIRES:**

Nom de l'institution : \_\_\_\_\_  
Numéro de compte : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Ville : \_\_\_\_\_  
Province : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_  
Personne ressource : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_

**RÉFÉRENCES D'AFFAIRES:**

Nom de la compagnie : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Ville : \_\_\_\_\_  
Province : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_  
Personne ressource : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_ Télécopieur : \_\_\_\_\_

Nom de la compagnie : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Ville : \_\_\_\_\_  
Province : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_  
Personne ressource : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_ Télécopieur : \_\_\_\_\_

Nom de la compagnie :	_____		
Adresse :	_____		
Ville :	_____		
Province :	_____	Code postal :	_____
Personne ressource :	_____		
Téléphone :	_____	Télécopieur :	_____

Le Requéran certifie que les informations mentionnées aux présentes sont actuelles et précises au meilleur de sa connaissance. Par les présentes, le Requéran accorde à Ravago Canada Co., SARL la permission d'obtenir tous renseignements de crédit concernant le Requéran qu'elle juge nécessaire à sa seule discrétion pour traiter cette demande de crédit. Lorsque le Requéran est une personne, le propriétaire unique ou un partenariat non incorporé, la permission est par les présentes accordée d'obtenir un rapport de crédit personnel. Le Requéran autorise que ce rapport de renseignements de crédit soit transmis à Ravago Canada Co., SARL et à ses représentants.

Le Requéran reconnaît et consent à ce que toutes les transactions soient régies conformément aux Termes et Conditions de Ravago Canada Co., SARL.

Signature autorisée : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

### TERMES ET CONDITIONS

**1.** L'acceptation par Ravago Canada Co., SARL (le "Vendeur") de l'ordre de l'acheteur nommé au verso ("l'Acheteur") est conditionnelle à l'acceptation de l'Acheteur des termes et conditions énoncées aux présentes, qui incluent les termes et conditions énoncées au verso ("Termes et Conditions" dans leur ensemble), nonobstant les dispositions incluses dans tout bon de commande, attestation, acceptation ou autre document de l'Acheteur.

Le Vendeur n'accepte, et renonce expressément, à tous termes et conditions autres que ceux expressément énoncés aux présentes ou ceux inclus dans tout contrat signé entre l'Acheteur et le Vendeur couvrant les matières livrées en vertu des présentes. L'entrée en possession de telles matières par l'Acheteur constituera l'acceptation de ces Termes et Conditions.

**2.** L'Acheteur paiera ou remboursera le Vendeur de tous honoraires, charges, frais, réclamations et amendes encourus relativement à l'enregistrement, l'émission de permis, la possession ou l'utilisation des matières et de toutes taxes ou droits (incluant, sans s'y limiter, les taxes sur les produits et services, taxes sur la valeur ajoutée et taxes de vente au détail) autres que les taxes imposées sur le revenu net du Vendeur. Les paiements par l'Acheteur stipulé aux présentes seront absolument nets au Vendeur exempts de toutes compensations, toutes charges ou tous déboursés de quelque nature que ce soit.

**3.** L'Acheteur avisera le Vendeur par écrit de tous défauts allégués dans la matière, cachés ou autres, dans un délai de sept (7) jours après que l'Acheteur ait pris connaissance des défauts allégués, mais en aucun cas plus de trente (30) jours après que l'Acheteur ait reçu la matière. Le défaut de donner tel avis, ou la granulation, le traitement ou toute autre altération ou modification de forme de la matière, constituera une renonciation à toutes réclamations pour tous défauts. L'Acheteur fournira, avec son avis, un échantillon de la matière brute et du produit fini qu'il déclare défectueux et permettra au Vendeur d'inspecter toute matière en la possession de l'Acheteur. L'Acheteur ne retournera aucune matière à moins d'autorisation écrite du Vendeur.

**4.** Le Vendeur ne sera pas responsable du défaut de livraison ou des délais de livraison, de tout ou d'une partie des matières en raison d'incendie, inondation, accident, guerre ou désordre civil, conflits de travail, grèves, pénuries de matériels, délais ou défauts des fournisseurs ou transporteurs, embargo, mesures des autorités gouvernementales, actes de Dieu ou toutes autres causes hors du contrôle du Vendeur. En tels cas, le Vendeur pourra allouer ses approvisionnements de matières disponibles de manière équitable et pourra mettre fin à cette transaction sans responsabilité quant à toute partie non complétée de la commande.

**5.** La responsabilité du Vendeur (et le seul et exclusif recours de l'Acheteur) relativement à toutes matières défectueuses sera limitée au remplacement de cette partie de matières ou un crédit à l'Acheteur au montant de la facture pour telle matière, à la seule discrétion du Vendeur.

**6.** LE VENDEUR DÉCLINE TOUTES GARANTIES, EXPRESSES OU TACITES, DE COMMERCIALITÉ, DE CONFORMITÉ À TOUT USAGE OU UTILISATION, OU DÉCOULANT PRÉSUMÉMENT DE TOUT USAGE DE TOUT COMMERCE OU DE RAPPORTS D'AFFAIRES, OU AUTREMENT, VERBALEMENT OU PAR ÉCRIT, QUI OUTREPASSE LA DESCRIPTION AU RECTO DE LA FACTURE OU DU DOCUMENT DE VENTES.

**7.** Toute action entreprise par l'Acheteur pour réclamation de violation de la part du Vendeur doit débiter dans un délai de un (1) an après le constat du motif d'action. EN AUCUN CAS LE VENDEUR NE SERA RESPONSABLE DE DOMMAGES, PERTES OU CHARGES DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, SPÉCIAUX, INDIRECTS, CORRÉLATIFS OU ACCESSOIRES DE L'ACHETEUR OU DE TOUS CLIENTS DE L'ACHETEUR INCLUANT, SANS S'Y LIMITER, LES COÛTS DE PRODUCTION, LES RÉCLAMATIONS DE PERTES ANTICIPÉES DE PROFITS, ATTEINTE AU CRÉDIT, À LA RÉPUTATION OU À L'ACHALANDAGE. L'ACHETEUR ASSUME TOUS RISQUES ET RESPONSABILITÉS PERTINENTES À LA MANIPULATION ET À L'UTILISATION DES MATIÈRES ET SERA L'UNIQUE RESPONSABLE D'EFFECTUER LES TESTS ET DE DÉTERMINER LA PERTINENCE D'UTILISATION DANS UNE APPLICATION SPÉCIFIQUE.

**8.** Si, avant l'expédition, les coûts du Vendeur pour la matière ont augmenté directement ou indirectement en raison de législations nationales ou étrangères, décret gouvernemental, arrêté ou réglementation, incluant, sans s'y limiter, l'imposition de taxes, surtaxes ou droits, nouveaux ou additionnels, la réévaluation ou dévaluation de la monnaie, ou des restrictions à l'importation, le Vendeur peut, à son choix, résilier la transaction ou, dans la mesure licite, augmenter le prix de vente du montant de tels coûts accrus.

**9.** Toutes commandes subséquentes de l'Acheteur sont sujettes à l'acceptation écrite du Vendeur sur le formulaire actuel de Contrat de Ventes. En l'absence de telle acceptation signées, les commandes seront considérées acceptées et les expéditions effectuées conformément aux Termes et Conditions aux présentes, nonobstant tout bon de commande de l'Acheteur comportant tous termes incompatibles, supplémentaires, additionnels ou différents.

**10.** Les matières vendues en vertu des présentes peuvent être ou devenir dangereuses, seules ou combinées à d'autres biens ou produits. L'Acheteur reconnaît qu'il est familier avec la matière et qu'il prendra toutes les mesures nécessaires pour familiariser, informer et aviser ses employés, mandataires, clients et entrepreneurs qui peuvent manipuler ou entrer en contact avec les matières, de tous les risques relatifs et procédures adéquates d'utilisation sécuritaire des matières et des conteneurs ou équipement dans lesquels les matières peuvent être manipulées, expédiées ou entreposées. De plus, l'Acheteur s'engage à étiqueter comme il convient toutes marchandises qu'il fabrique ou revend qui comporte la matière vendue en vertu des présentes. L'ACHETEUR INDEMNISERA, DÉFENDRA ET DÉGAGERA LE VENDEUR DE ET CONTRE TOUTE RÉCLAMATION, RESPONSABILITÉ OU CHARGE (INCLUANT LES FRAIS JURIDIQUES) INCLUANT, SANS S'Y LIMITER, LES BLESSURES OU DÉCÈS DÉCOULANT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT DU MANQUEMENT DE L'ACHETEUR DE FAMILIARISER, D'INFORMER ET D'AVERTIR. CES ENGAGEMENTS S'APPLIQUENT INTÉGRALEMENT, QUE LE VENDEUR SOIT PRÉSUMÉ OU RECONNU ÉGALEMENT, PARTIELLEMENT OU CONJOINTEMENT NÉGLIGENT OU FAUTIF OU QU'UNE RESPONSABILITÉ SANS FAUTE TENTÉ D'ÊTRE IMPOSÉE AU VENDEUR.

**11.** La renonciation du Vendeur de toute violation ou défaut d'appliquer un ou l'autre des Termes et Conditions aux présentes ou le contrat de vente ne sera pas considérée une renonciation continue de toute violation subséquente ou persistante ou une renonciation continue de l'application de tels Termes et Conditions ou de tous autres termes et conditions et la dite renonciation n'affectera, ne limitera ou ne dérogera en aucun cas, en raison de quelque modalité d'exécution, transaction, usage du commerce ou autre que ce soit, les droits du Vendeur d'appliquer et d'exiger une stricte conformité aux termes et conditions aux présentes. L'Acheteur consent à indemniser le Vendeur de tous coûts, incluant les honoraires d'avocat, rattachés à la mise à exécution de ces Termes et Conditions et du contrat de vente de toutes matières vendues en vertu des présentes.

**12.** Cette facture ne peut être modifiée ou résiliée autrement que stipulé aux présentes, ni aucune de ses dispositions abandonnée, sauf par un écrit signé de la partie à être imputée, ne peut être assignée par l'Acheteur, et sera régie par et interprétée conformément aux lois de la Province de l'Ontario, sans entériner son choix de principes légaux.